



Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

16ème Conférence des Etats parties (Vienne, 18 décembre - 21 décembre 2017)

Situation financière

Monsieur le président,

La France s'associe à la déclaration que vient de prononcer l'Union européenne, mais souhaite ajouter quelques remarques à titre national.

Comme nous le savons tous, certains instruments du désarmement traversent des difficultés financières, faute de financement, certains Etats parties n'ayant pas versé leur contribution annuelle. Les difficultés financières conduisent à prendre des mesures exceptionnelles, afin de permettre la tenue de nos réunions.

Cette situation porte préjudice à l'avancement de nos travaux, et, partant, à la crédibilité de notre convention. Nous devons anticiper ces enjeux budgétaires pour préparer efficacement la suite de nos travaux, sans renoncer à nos ambitions.

Monsieur le président, nous vous félicitons pour votre travail afin d'assurer la viabilité de la Convention. Nous appelons à prendre davantage de nouvelles mesures visant à améliorer le recouvrement des contributions obligatoires ou à réduire les coûts et la longueur des réunions et des documents, tout en veillant à ne pas affecter notre travail qui impose de respecter le multilinguisme.

S'agissant de l'ISU, la France a nettement augmenté sa contribution en 2017. Mais, dans ce contexte, la France tient cependant à rappeler tout l'intérêt de favoriser les synergies avec d'autres instruments internationaux afin de réduire les coûts de fonctionnement et de permettre la mise en place d'initiatives conjointes. A cet égard, il a été décidé que les ISU et les présidences des Conventions d'Oslo et d'Ottawa travailleraient à la recherche de synergies. Ce mandat tient, bien entendu, compte du fait que certains Etats ne sont parties qu'à l'une des deux Conventions, mais ce fait ne saurait empêcher la recherche de pistes d'amélioration qui profiteraient aux deux instruments. La France remercie les deux présidences, l'Autriche et l'Allemagne, pour leur travail conjoint, ainsi que pour les activités menées en faveur de synergies et appuie et endosse totalement les déclarations de l'Italie. Nous saluons les mesures proposées dans votre rapport, mais nous tenons à rappeler que comme les dépenses de personnel représentent 80 % des dépenses, toutes propositions qui oublieraient cette donnée seraient condamnées à n'avoir qu'un effet limité. Nous encourageons donc à continuer le travail en ce sens et à proposer de nouvelles pistes.

Assurer la viabilité à long terme de la Convention demeure l'une de nos priorités et appelons ainsi les Etats parties à payer leurs contributions, et particulièrement en temps et en heure.

Je vous remercie Monsieur le Président.